

Déclarations des corporations et des syndicats ouvriers

Je pense que ma collègue a besoin de lire la Loi avant de poser la question qu'elle vient de soulever à la Chambre.

* * *

[Traduction]

LA SANTÉ**LES MOULES CONTAMINÉES PAR UNE TOXINE—
L'AVERTISSEMENT DONNÉ AU PUBLIC**

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je constate qu'il vient de quitter la Chambre. Je vais donc m'adresser au vice-premier ministre.

Je voudrais revenir à la question des moules impropres à la consommation. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social nous a dit que les premiers cobayes de laboratoire à qui on a fait manger ces moules sont morts le 27 novembre. Il en est mort d'autres le 28 novembre. Le matin du 29 novembre, le ministre ayant été mis au courant, semble-t-il, le ministre a fait interrompre la livraison des moules, mais il a fallu attendre deux jours, soit jusqu'au 1^{er} décembre, pour que le public soit averti.

Pourquoi ne pas avoir informé le public du danger au moins en même temps qu'on demandait aux producteurs d'interrompre leurs livraisons? Pourquoi ce retard? Combien y a-t-il de gens qui sont maintenant hospitalisés parce que le gouvernement a négligé de prévenir les consommateurs de s'abstenir de ces moules en même temps qu'il faisait interrompre les livraisons?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, sans accepter l'entrée en matière, je prends note de la question. Je suis certain que le ministre pourra y répondre demain. Il a déjà donné des détails . . .

Mme Coppins: Des faux-fuyants.

M. Mazankowski: Il n'y a pas de faux-fuyants. Le ministre a donné une réponse tout à fait complète aux questions posées. Je suis persuadé qu'il en fera autant à l'avenir. Je lui transmettrai cette dernière question pour qu'il y réponde demain.

LA DÉCOUVERTE D'UN LIEN MÉDICAL

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, s'il y avait un lien médical suffisant entre les moules en question et les intoxications pour que le ministère avertisse l'industrie de cesser toute expédition, comment se fait-il que ce lien médical n'ait pas été suffisant pour avertir le public? Pourquoi ce retard?

Il n'y a toujours pas de réponse à cette simple question. C'est quelque chose de suffisamment important pour que le vice-premier ministre lui-même connaisse la réponse. Pourquoi n'a-t-il pas de réponse?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, c'est bien sûr une question importante, mais chaque fois qu'un député commence sa question par «si», c'est qu'il

y a un aspect hypothétique. La situation elle-même est peut-être hypothétique.

Bien que, comme je l'ai dit, je ne sois pas d'accord avec les prémisses de la question, je demanderai au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'y répondre demain.

**ORDRES INSCRITS AU NOM DU
GOUVERNEMENT**

[Traduction]

**LA LOI SUR LES DÉCLARATIONS DES
CORPORATIONS ET DES SYNDICATS OUVRIERS****MESURE MODIFICATIVE**

L'hon. Pierre H. Cadieux (au nom du ministre des Approvisionnements et Services) propose: Que le projet de loi C-91, tendant à modifier la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. Hovdebo: Je ne vous entends pas.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion? A l'ordre. Je regrette, je ne peux pas parler plus fort. La Chambre a-t-elle entendu la motion? La parole est au député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy).

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Madame la Présidente, j'interviens avec plaisir sur le projet de loi C-91, qui tend à modifier la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers.

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre. Je vois maintenant que le secrétaire parlementaire voulait parler du projet de loi au nom du gouvernement. Si la Chambre le permet, je vais lui donner la parole. Il ne s'est pas levé cependant. J'ai posé la question trois fois et, si je ne m'abuse, il a même répondu oui au lieu de se lever pour demander la parole. Me permet-on à l'unanimité de donner la parole au secrétaire parlementaire?

M. Gauthier: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Je voudrais commenter la situation où nous nous trouvons. Vous n'y êtes pour rien, en effet, madame la Présidente, dans notre confusion. Certains d'entre nous croyaient que nous poursuivions l'examen du projet de loi qui était à l'étude avant la période des questions, soit le projet de loi C-54. D'autres savaient que nous passerions au projet de loi C-91. D'où la confusion.